

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000360

Séance du vendredi 12 octobre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents: Amagney: Jean-Pierre FOSTEL - Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.4) - Auxon-Dessus: Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI - Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.2) Besançon: Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.2), Catherine BALLOT, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE (jusqu'au rapport 5.2), Françoise BRANGET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 2.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER (jusqu'au rapport 1.1.6), Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 1.2.4), Martine JEANNIN (à partir du rapport 1.1.2), Lucile LAMY, Michel LOYAT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) - Beure: Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - Boussières: Michel POULET - Busy: Philippe SIMONIN -Chalezeule: Raymond REYLE - Champagney: Claude VOIDEY - Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH - Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 1.1.2) - Chaucenne : Bernard VOUGNON - Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - Deluz : Yves TARDIEU - Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN - Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER - Franois: Claude PREIONI - Gennes: Gabriel JANNIN (jusqu'au rapport 1.1.7) - Grandfontaine : Jean JOURDAIN, François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - La Chevillotte : Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 6.2) - La Vèze : Philippe CHANAU - Larnod : Martine BERGIER - Mamirolle : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) - Marchaux : Bernard BECOULET - Mazerolles le Salin : Daniel PARIS - Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY - Montfaucon : Pierre CONTOZ - Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 6.2), Gérard VALLET - Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Raymonde BOURLON - Pelousey: Jacques TERVEL, Annick CHARPY (jusqu'au rapport 1.1.6) - Pirey: Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.2), Robert STEPOURJINE - Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - Rancenay : Michel LETHIER - Roche lez Beaupré: Roland BARDEY (jusqu'au rapport 8.2) puis Serge FERRI (son suppléant), Michel SCHNAEBELE - Routelle: Claude SIMONIN -Saône: Bernard GUYON - Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU - Tallenay: Jean-Yves PRALON - Thise: Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY (à partir du rapport 1.1.2) - Torpes : Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 1.1.1) - Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (a partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents: Arguel: André AVIS - Audeux: Françoise GALLIOU - Besançon: Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Loic LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU - Boussières: Bertrand ASTRIC - Braillans: Alain BLESSEMAILLE - Chaleze: Josseline SEITZ - Champoux: Norbert DUPREY - Chemaudin: Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU - Franois: Françoise GILLET - Le Gratteris: Nicole JANNIN - Montfaucon: Jean-Marie VERNET - Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU - Nancray: Daniel ROLET - Novillars: Bernard BOURDAIS - Osselle: Jacques MENIGOZ - Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE - Saône: Christelle PETITJEAN - Thoraise: Jean-Paul MICHAUD - Vaire Arcier: Patrick RACINE - Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD - Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

Procurations de vote :

Mandants: R. CHAVIN-SIMONOT (jusqu'au rapport 1.2.6), P. BOURQUE (à partir du rapport 5.3,) C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, D. TETU, J. SEITZ, F. GILLET, J-M. VERNET, B. BOURDAIS, C. BULLY (jusqu'au rapport 1.1.1)

Mandataires: M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.2.6), C. TISSIER (à partir du rapport 5.3), N. WEINMAN, E. DUMONT, F. FELLMANN, M-M. DUFAY, J.L. FOUSSERET, G. BAULIEU, C. PREIONI, P. CONTOZ, R. BOURLON, J. SIFFERLIN (jusqu'au rapport 1.1.1)

Objet : Aide exceptionnelle aux Jardins de Cocagne (Association Julienne Javel)

Délibération du vendredi 12 octobre 2007

Aide exceptionnelle aux Jardins de Cocagne (Association Julienne Javel)

Aide exceptionnelle aux Jardins de Cocagne (Association Julienne Javel)

Rapporteur: Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Inscription budgétaire		
BP 2007 Imputation : 67.830	Montant BP 2007 : 20 000 €	
	Montant de l'opération : 20 000 €	
	Solde après cette opération : 0 €	

<u>Résumé</u> :

La CAGB, à travers sa politique de développement durable participe au développement des activités agricoles périurbaines, notamment dans le cadre du projet Sauge, sans toutefois financer directement les porteurs de projet (partenariat technique et promotion des projets).

Afin d'assurer la réussite du partenariat technique envisagé avec les Jardins de Cocagne, qui doit permettre, à l'horizon 5-10 ans, le maintien de leur activité sur des surfaces appropriées, la CAGB souhaite, à titre tout à fait exceptionnel, contribuer à pallier les difficultés financières actuelles que connaît cette structure d'insertion, prototype des 85 structures du même type en France.

Une participation financière exceptionnelle est proposée en 2007 sous la forme d'une subvention de 20 000 €.

Contexte

L'association Julienne Javel a pour objet statutaire l'insertion d'un public en difficulté sous toutes ses formes. Elle est composée de 5 départements opérationnels dont notamment les Jardins de Cocagne, la menuiserie Javel et un Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale.

En termes d'emplois dans le Grand Besançon, sur 330 personnes qui effectuent un travail en Atelier-Chantier d'Insertion (hors entreprises d'insertion) dans leur parcours d'insertion, 72 le font aux Jardins de Cocagne, soit 20 % (source : DDTEFP). Enfin, dans le paysage de l'insertion, les jardins de Cocagne sont une des rares structures à employer majoritairement des femmes.

Précurseurs d'un système de production et de vente par abonnement de paniers de légumes « bios » hebdomadaires dans les années 80, les jardins de Cocagne ont essaimé en France et constituent aujourd'hui un réseau de 85 structures du même type.

Les Jardins de Cocagne se développent sur un modèle de développement durable, qui rend nécessaire une triple efficacité : économique, sociale et environnementale. Cette structure associative dépend pour les 2/3 de financements externes (source : Fiduciaire de Franche-Comté).

I. Potentiel de développement à moyen terme

Les Jardins de Cocagne ont un réel potentiel de développement (maraîchage, vergers, éducation à l'environnement...) et constituent une pièce maîtresse du projet de Parc agricole de Chalezeule.

Dans le cadre du programme Sauge, la CAGB apporte son appui technique à la relocalisation des parcelles exploitées par les Jardins de Cocagne qui sont susceptibles d'être reconverties dans un usage plus industriel sur la Zone d'Activités des Andiers.

Aide exceptionnelle aux Jardins de Cocagne (Association Julienne Javel)

La réflexion menée vise à permettre un regroupement et une rationalisation de l'utilisation des surfaces, ainsi qu'un meilleur accès à l'eau, mais aussi à développer des partenariats autour de l'éducation à l'environnement ou la restauration et l'entretien de paysages diversifiés sur les coteaux de Chalezeule.

II. Les difficultés immédiates

L'audit réalisé en 2007 montre que les Jardins de Cocagne ont un cap difficile à passer d'ici 2009-2010, date à laquelle les emprunts souscrits auront pu être remboursés. Le besoin annuel de financements publics pour cette période, s'élève à 291 000 €. Il est identique à celui de 2005.

Or, certaines sources de financement sont en baisse et un tour de table a été effectué le 23 juillet, associant tous les financeurs habituels des Jardins de Cocagne mais aussi, à titre exceptionnel, la CAGB, sollicitée à hauteur de 20 000 €.

III. Positionnement de la CAGB

Afin d'assurer la réussite du partenariat technique envisagé avec les Jardins de Cocagne, qui doit permettre, à l'horizon 5-10 ans, le maintien de leur activité sur des surfaces appropriées, la CAGB souhaite, à titre tout à fait exceptionnel, contribuer à pallier les difficultés actuelles que connaît cette structure d'insertion.

Une participation financière exceptionnelle est proposée en 2007 sous la forme d'une subvention de 20 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide exceptionnelle aux jardins de Cocagne de 20 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Pégi in Franche-Consider Préfecture du Doubs Contrôle de legalité DCTCI

Reçule 22 0(1, 200/

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 88
Contre: 0
Abstention: 0